



Est ce que je cours de perdre ma nationalité

Par **samira134**, le **13/02/2011 à 19:52**

Bonjour,
qu est ce que je cours et qu elles sont les conceconses de BIGAMIE . MAJGRET que ma 2° femme (la francaise) est decede en 2003

Par **mimi493**, le **13/02/2011 à 21:21**

Si vous avez obtenu la nationalité par le mariage, que ce mariage n'existait pas du fait de votre bigamie, votre acquisition de la nationalité française sera annulée puisque vous l'aviez obtenu frauduleusement, en mentant.